

L'ASMEX appelle à la mise en place de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises exportatrices marocaines et met en place un Comité de Veille pour ses membres.

Casablanca le 13 mars 2020

L'export, moteur essentiel de croissance et d'accélération de la transformation économique est sérieusement impacté par la propagation du COVID 19 dans le monde et la sécheresse qui sévit actuellement dans notre pays.

Des conséquences désastreuses sur l'économie marocaine en général, des emplois et sur les secteurs exportateurs en particulier sont attendues en raison principalement des baisses de la croissance au niveau mondial.

Ces conséquences auront impacté et impacteront plusieurs secteurs qui se trouvent dans des difficultés de se projeter sur le reste des mois de l'année en cours à cause :

- De la fermeture de plusieurs frontières au niveau des pays cibles de nos exportations.
- Des perturbations à grande échelle des chaînes logistiques des achats et des exportations.
- La dépendance des fournisseurs internationaux dans le cadre des approvisionnements en matières premières et en demi-produits nécessaires à leur production.

Afin de minimiser le risque pour nos exportateurs, l'ASMEX appelle le Gouvernement à mettre des mesures appropriées et urgentes en faveur des entreprises exportatrices de nature à assurer la continuité de leur fonctionnement et sécuriser leurs emplois.

Dans ce cadre, l'ASMEX propose :

- Soutenir les entreprises exportatrices pour préserver leurs emplois en accordant un abattement de 50% sur les charges sociales et l'impôt sur le revenu pendant la période de l'épidémie.

- Suspendre le paiement des impôts, des taxes et des charges sociales jusqu'à nouvel ordre.
- Rééchelonner les crédits bancaires octroyés aux investissements et/ ou à la mise à niveau au sein des entreprises exportatrices en différant provisoirement les paiements de crédit.
- Revoir le taux directeur à la baisse d'un (1) pour les entreprises en difficulté de trésorerie.
- Renforcer les dispositifs d'assurance pour garantir les exportations de marchandises marocaines.
- Soutenir les exportations de produits périssables à hauteur de 80% compte tenu de l'arrêt des lignes aériennes et maritimes à destination des pays cibles.
- Annuler tous les frais engendrés par la mise en quarantaine des bateaux transitant par des pays à risque et supportés par les entreprises.
- Prévoir des mesures compensatoires pour les secteurs d'exportation de services et notamment le tourisme.
- Revoir les mesures draconiennes de la Loi de Finances 2020 qui ont relevé la taxation sur les entreprises exportatrices, sous la pression de l'Union Européenne, pour sortir de la liste grise dans laquelle le Maroc y figure encore. Une Loi de Finance rectificative s'impose.

Un Comité de Veille est créé au sein de l'ASMEX. Les entreprises exportatrices sont invitées à envoyer leurs doléances à l'adresse mail suivant : veille@asmex.org . Un état des lieux sera communiqué publiquement chaque semaine.

L'ASMEX reste mobilisée pour apporter au Gouvernement d'autres propositions visant à maintenir l'activité des entreprises exportatrices.